



Ecole Supérieure d'Art Avignon  
 500 chemin de Baigne-Pieds  
 84 000 AVIGNON  
 Tel : 04 90 27 04 23

## PLAN DE FORMATION ECOLE SUPERIEURE D'ART D'AVIGNON

L'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique précise que :

*« Les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de l'article L. 422-21. Le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante et transmis à la délégation compétente du Centre national de la fonction publique territoriale. »*

ÉTABLISSEMENT PUBLIC : école supérieure d'art d'Avignon (ESAA)

Adresse : 500 chemin de Baigne-Pieds, 84 000 AVIGNON

Représentant de la collectivité/l'établissement : Morgan Labar, directeur

Responsable de formation : Raphaëlle Mancini, administrateur

Cotisations et budget : 1 600€ compte 618 ; L'ESAA cotise au CDG et au CNFPT à hauteur de 15 049€.

Nombre d'agents : 28

Nombre de titulaires/stagiaires : 17 .....

Nombre de contractuels : 11 .....

### NOMBRE D'AGENTS PAR FILIÈRE ET PAR CATÉGORIE

	A	B	C	Total
Filière administrative	2	1	3	6
Filière animation				
Filière culturelle	17	2		19
Filière police				
Filière sanitaire et sociale				
Filière sportive				
Filière technique		2	1	3
				28

Axes de formation : Les axes de formation sont en lien avec le nouveau projet d'établissement qui se mettra en œuvre dès 2023.

En 2023, les objectifs généraux de l'ESAA ont été définis et approuvés par l'autorité territoriale.

**Objectifs généraux ESAA pour 2023 :**

- La formalisation et la mise en œuvre d'un nouveau projet d'établissement (2023-2028), au service de la formation des étudiant.es et soucieux de transversalité entre création et conservation-restauration ;
- La définition d'une politique de recherche innovante et structurante ;
- La recherche de l'équilibre financier au niveau structurel par le développement des ressources et par le redéploiement des moyens ;

Ces objectifs sont définis chaque année ce qui permet de réactualiser aussi le plan de formation.

**I - Durée du plan de formation**

1 an  2 ans  3 ans

**II - DEMANDES DE FORMATIONS**

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Priorité	Bénéficiaire (grade et service d'appartenance)	Type de formation	Intitulé précis de la formation	Nombre de jours	Objectifs, motivations	Organisme de formation pressenti et coût éventuel	Année
1	Toute la communauté de l'ESAA	Formation collective	1 formation VSS personnels (3H) + 1 sensibilisation discriminations personnels (1H30) + 1 sensibilisation discriminations étudiant.es	NR	RPS	EGAE	2023
2	Personnel administratif/ technique et enseignant	Formation individuelle et collective	Acquisition des fondamentaux pour les logiciels bureautiques et comptables utilisation des outils bureautiques classiques	NR	Modernisation des outils de communication	CNFPT /Berger Levrault/ formation interne (indesign, ex.)	2023
1	Toute la communauté de l'ESAA	Formation collective	PS1 et Prévention en santé mentale	2	ERP	La Croix Rouge	2023
1	Personnel technique	Formation collective	Prévention (SSI, etc.)	NR	ERP	Organismes habilités à délivrer ce type de formation	2023
1	Communauté de l'ESAA	Formation individuelle	Préparation aux concours et examens et Intégration dans la FP	NR	Intégration dans la PFT	CNFPT, CDG	2023
1	Toute la communauté de l'ESAA	Formation collective	1 formation VSS personnels (3H) + 1 sensibilisation discriminations	NR	RPS	A définir	2024

			personnels (1H30) + 1 sensibilisation discriminations étudiant.es				
1	Communauté de l'ESAA	Formation individuelle	Préparation aux concours et examens et intégration dans la FP	NR	Intégration dans la PFT	CNFPT, CDG	2024
1	Personnel enseignant	Formation collective	Enseigner en école d'art	NR	Echanger sur les pratiques et connaissance des dispositifs LMD pour les nouveaux arrivants	A définir	2024
1	Toute la communauté de l'ESAA	Formation collective	PS1 et Prévention en santé mentale	2	ERP	La Croix Rouge	2024
1	Toute la communauté de l'ESAA	Formation collective et individuelle	Logiciel de gestion de la scolarité	NR	Modernisation des systèmes de gestion et de communauté pour la scolarité	A définir	2024
1	Toute la communauté de l'ESAA		1 formation VSS personnels (3H) + 1 sensibilisation discriminations personnels (1H30) + 1 sensibilisation discriminations étudiant.es		RPS	A définir	2025
1	Communauté de l'ESAA	Formation individuelle	Préparation aux concours et examens et Intégration PF	NR	Intégration dans la PFT	CNFPT, CDG	2025

**III - RÉGLEMENT DES FORMATIONS****A- Principe d'équivalence**

Il est conseillé d'instaurer un principe d'équivalence comme par exemple :

- 1 journée de formation = 1 journée normalement travaillée
- 1 journée de formation = 1 nuit normalement travaillée

**B - Conditions de financement des frais annexes**

	Prise en charge des frais de transport		Prise en charge des frais de repas	
<b>Formations obligatoires</b>	<input checked="" type="checkbox"/> CNFPT	<input type="checkbox"/> Employeur	<input checked="" type="checkbox"/> CNFPT	<input type="checkbox"/> Employeur
<b>Formations de perfectionnement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> CNFPT	<input type="checkbox"/> Employeur	<input checked="" type="checkbox"/> Organisme de formation	<input type="checkbox"/> Employeur
<b>Formations personnelles à la demande de l'agent</b>	<input checked="" type="checkbox"/> CNFPT	<input type="checkbox"/> Employeur	<input checked="" type="checkbox"/> Organisme de formation	<input type="checkbox"/> Employeur

Fait à AVIGNON, Le 2 février 2023.

**Le directeur de l'ESAA**

**Morgan LABAR**

**Avis du Comité Social Territorial :**

<b>Collège des représentants des collectivités</b>	<b>Collège des représentants du personnel</b>
<input type="checkbox"/> FAVORABLE à l'unanimité	<input type="checkbox"/> FAVORABLE à l'unanimité
<input type="checkbox"/> FAVORABLE à la majorité	<input type="checkbox"/> FAVORABLE à la majorité
<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE à l'unanimité	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE à l'unanimité
<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE à la majorité	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE à la majorité
<input type="checkbox"/> ABSTENTION	<input type="checkbox"/> ABSTENTION

(Cf. Extrait du Procès-Verbal)

Le Président délégué

Fait à Isneauville,

Le ...../...../.....

**Joindre à cet imprimé tout autre document de nature à éclairer les membres du Comité Social Territorial**

**Rappel sur les différents types de formations :**

FORMATIONS OBLIGATOIRES	FORMATION FACULTATIVES
<p><b>INTÉGRATION</b> (<i>dans l'année qui suit la nomination stagiaire</i>)  <u>Objectif</u> : Prendre connaissance avec l'environnement professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5 jours en catégorie C</li> <li>▪ 10 jours en catégories A et B</li> </ul>	<p>Formation de <b>PERFECTIONNEMENT</b>  <u>Objectif</u> : Acquérir ou développer des compétences</p>
<p><b>PROFESSIONNALISATION</b>  <u>Objectif</u> : Maintenir les compétences ou permettre l'adaptation à un nouvel emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au 1<sup>er</sup> emploi (<i>dans les 2 ans qui suivent la stagiairisation</i>) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 à 10 jours en catégorie C</li> <li>▪ 5 0 10 jours en catégories A et B</li> </ul> </li> <li>- Tout au long de la carrière (<i>tous les 5 ans</i>) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 à 10 jours</li> </ul> </li> </ul> <p>Formations obligatoires en Hygiène et Sécurité</p>	<p><b>Compte Personnel d'Activité (CPA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte Personnel de Formation (<i>formation de reconversion, d'évolution professionnelle, de promotion sans lien avec son poste de travail</i>)</li> <li>- Préparation aux Concours et Examens professionnels</li> <li>- Compte d'Engagement Citoyen (CEC) (<i>si activités civiles volontaires ou bénévoles</i>)</li> </ul>
<p><b>PRISE DE POSTE À RESPONSABILITÉ</b> (<i>dans les 6 mois qui suivent un changement de poste avec des responsabilités</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 à 10 jours</li> </ul>	<p><b>Formations personnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Congé de formation professionnelle</li> <li>- Bilan de compétences</li> <li>- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)</li> <li>- Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle</li> </ul>
<p><b>Formations en hygiène et sécurité</b>  A l'occasion de toute prise de fonctions sur un nouveau poste ou formations obligatoires liées à la fonction  (liste non exhaustive / d'autres formations sont possibles)</p>	
<p>Accueil et sécurité  Assistants et Conseillers de prévention  Conduite d'engins et appareil de levage ou de véhicules  Exposition au risque électrique (habilitations électriques)</p>	<p>Formation à la lutte contre incendie  Formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours (SST, PSC1...)  Formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle  HACCP</p>